Exploitation des chemins de fer-Loi

M. le vice-président: Comme il est 6 heures, et conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill C-217. Le député de Saskatoon-Biggar a la parole.

M. Gleave: Monsieur le président, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet des pensions. Le député de Vancouver-Sud a cité les propos du ministre au sujet des pensions, mais il convient de les répéter. Le ministre a déclaré:

Par conséquent, j'ai chargé une commission d'enquête industrielle, en conformité de la Partie V du Code canadien du travail, de faire l'estimation de ce que coûteront les pensions négociées et de porter un jugement sur la différence entre ses chiffres et ceux des sociétés ferroviaires. J'ajouterais ici que j'ai confié à M. John Deutsch la direction de cette enquête industrielle.

J'ai beaucoup d'estime pour M. Deutsch. De fait, j'étais au Conseil économique du Canada à l'époque où il était président et c'est à mon avis un homme de grand talent. Je me demande quel rôle les représentants des syndicats joueront dans cette enquête. Auront-ils le droit et le privilège de nommer des membres de la commission? Le ministre voudra peut-être entre autres donner des précisions à ce sujet.

Je tiens à dire au comité que depuis que je suis député, les cheminots ont exprimé un profond mécontentement au sujet de l'administration de la caisse de retraite du CN et du CP. Naturellement, le CN appartient aux Canadiens et il est dirigé par eux. Si le ministre ou le gouvernement estiment qu'ils peuvent séparer la question des pensions du règlement général de ce conflit du rail, permettez-moi de leur dire qu'ils ont tort.

Je signalerai que pendant l'élection de 1972, les employés des chemins de fer ont décidé de tenir une réunion à laquelle ils ont convoqué tous les candidats de la circonscription de Saskatoon-Biggar qu'ils ont invités à leur adresser la parole. Je dirai pour la gouverne des députés du parti créditiste, que l'un des candidats était membre de leur parti. Je puis dire qu'en sa qualité de Créditiste, il n'aurait pas été applaudi s'il avait prôné la politique prônée aujourd'hui par les députés de ce parti. Ils comprenaient trop bien la situation.

Ces messieurs voulaient savoir quelle était la caisse de retraite, leur part à cette caisse et les prestations qu'ils en recevraient. Ils n'acceptent plus facilement l'idée de verser de l'argent à une caisse qu'ils ne contrôlent pas et, pire encore, dont ils ne possèdent même pas le bilan. Ils n'acceptent plus ces méthodes. En outre, ils ont de beaucoup dépassé la direction du CN et du CP puisqu'ils savent qu'il n'est plus absolument nécessaire pour un homme de travailler jusqu'à l'âge de 65 ans dans un emploi qui est

essentiellement pénible. Ils savent que ce n'est pas nécessaire. Ils savent que la population active du Canada est assez nombreuse pour qu'ils puissent prendre leur retraite plus tôt s'ils le désirent et qu'ils devraient pouvoir obtenir le genre de pension leur permettant de vivre convenablement. Ils ne sont pas disposés à finir leurs jours dans la pauvreté.

Je dis cela ici dans l'espoir que les députés qui n'entretiennent pas de rapports étroits avec les cheminots puissent mieux comprendre leur façon de concevoir les choses. Voilà ce que les travailleurs du rail me disent quand je les rencontre. Ils devraient avoir le droit de savoir à quoi s'élève leur caisse de pension, d'exiger qu'on leur rendre compte du montant disponible car ils y versent des cotisations. Ils devraient avoir les mêmes droits que les actionnaires d'une société ou les membres d'une coopérative.

Ils devraient savoir combien d'argent ils y ont versé, de combien ils disposent et quel intérêt cet argent leur rapporte vu qu'il s'agit de leur argent. Pourtant, ils ne parviennent pas à obtenir ces renseignements. Si le ministre du Travail ordonne une enquête et ne parvient pas à obtenir ces renseignements pour les cheminots, il verra qu'ils ne seront pas satisfaits. Ils sont très sceptiques même au sujet de la proposition soumise au président général qui à son tour la leur a recommandée. Ils devront peut-être l'accepter mais je puis vous assurer de ceci: qu'ils expriment leurs protestations ou non, ils ne l'accepteront pas de bon gré. Ils auraient voulu comparaître devant le comité permanent des transports et communications mais n'en ont pas eu la chance parce que le gouvernement n'a pas renvoyé le bill de financement du CN au comité lors de la dernière session. Pourquoi? Pourquoi ne l'ont-ils pas fait? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas saisi le comité permanent des transports et des communications de la question du financement du CN pour qu'il l'étudie?

• (2010)

Des représentants de la circonscription de Saskatoon-Biggar ont écrit au président du comité des transports, le député de Crowfoot, en sollicitant le privilège de venir témoigner. Ils n'en eurent jamais l'occasion parce que le gouvernement a refusé de saisir le comité du bill de financement, condamnant ainsi celui-ci à l'inaction.

Le gouvernement tenait à ce qu'il reste oisif. Le gouvernement ne voulait ni d'audience publique ni d'enquête sur le financement d'une des plus grandes entreprises contrôlées par le gouvernement. Aussi, ce groupe de cheminots qui défendait la cause des pensionnés n'a jamais eu l'occasion de comparaître devant le comité et de lui dire: «Voilà notre problème, voilà ce que nous pensons et voilà ce que nous savons». Ils avaient même retenu les services d'un homme très au fait de la question, mais ils n'ont pas eu la chance de comparaître devant le comité.

Le ministre des Transports peut encore se livrer à des tirades enflammées comme il l'a fait aujourd'hui et nous parler des petits détails des négociations, mais il a beaucoup à apprendre au sujet des chemins de fer. Si le gouvernement ne donne pas satisfaction aux revendications des cheminots, il lui en cuira.